

DELIBERATION (2020-32) DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Approbation du Budget principal 2020 et du Budget assainissement 2020

L'an deux mille vingt, le six juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Date de convocation : 2 juillet 2020

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Antoine MARCHAND, Pascal BERTRAND, Marie-Aimée GUILMAN, Claire JEAN.

Représentés : Jean-Marie BILLY (pouvoir à Antoine MARCHAND), Michel MARTINIANI (pouvoir à Pascal BRUHAT)

Secrétaire de séance : MME Gisèle TESTARD

Monsieur le Maire présente :

- Le budget principal 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes - section de fonctionnement et section d'investissement- comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	492 072.00	492 072.00
SECTION D'INVESTISSEMENT	562 843.00	562 843.00

- Le budget annexe assainissement 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes - section d'exploitation et section d'investissement - comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	50 666.00	50 666.00
SECTION D'INVESTISSEMENT	96 904.00	96 904.00

Au terme de la présentation et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuvent le budget principal 2020 et le budget assainissement 2020.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 7 juillet 2020.

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire, le 7 juillet 2020

Le Maire, Pascal BRUHAT.